

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS**

Date de mise en ligne : 20/12/2022

Auteur : M. Michel BALLUAIS, Maire de Luitré-Dompierre

Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 23 dont 2 pouvoirs

N°	OBJET	STATUT
2022/129	<p>Lotissement le Perraudet :</p> <p>Les opérations afférentes (travaux et cessions) au budget annexe du lotissement Le Perraudet sont définitivement achevées.</p> <p>Le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de clôturer le budget annexe du lotissement Le Perraudet puisque l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock. - de reverser au budget principal l'excédent de la section de fonctionnement constaté soit 63 652.14 € (gains générés par la vente des lots) et d'adopter la décision modificative n°1 - d'intégrer la voirie dans le budget principal de la commune pour un montant de 341 105.51 € 	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/130	<p>Budget principal – Retrait de la délibération n°2022/058</p> <p>Une dérogation générale à la règle du prorata temporis ne saurait être admise, quelle que soit la taille de l'entité. D'un commun accord avec le Service de Gestion Comptable, le conseil municipal décide le retrait de la délibération n°2022/058.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/131	<p>Tarifs communaux :</p> <p>Concernant les locations de salles et les concessions dans le cimetière, les tarifs sont revalorisés de 5% à compter du 1^{er} janvier 2023.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE

N°	OBJET	STATUT
2022/132	<p>Gîtes communaux – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024</p> <p>Les tarifs de location des gîtes restent inchangés pour 2023. Du fait de la hausse de l'énergie, le conseil municipal a décidé une augmentation de 10% applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/133	<p>Budget Pôle Commercial – Décision modificative n°2</p> <p>Du fait de l'augmentation du taux d'intérêts (prêt indexé sur le livret A + marge de 1%) , les crédits prévus au budget 2022 sont insuffisants. Le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 permettant d'abonder les crédits inscrits au chapitre 66 : + 500 €</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/134	<p>Aliénations des chemins ruraux :</p> <p>Le conseil municipal fixe le prix de vente en fonction de l'état du revêtement : « La Touche » « Le Haut Rocher » « Les Vallées » et « La Teillais » 1 €/m² - « La Roche »</p>	APPROUVE A LA MAJORITE 2 abstentions
2022/135	<p>Personnel communal – Régime indemnitaire</p> <p>Le conseil municipal adopte une nouvelle délibération relative au régime indemnitaire modifiée suite à la mise à jour des emplois communaux</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/136	<p>SMICTOM – Rapport d'activité 2021</p> <p>Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2021. Celui-ci permet d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Pays de Fougères.</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/137	<p>Lotissement rue du Stade – Dénomination – Ouverture d'un budget annexe</p> <p>Le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dénomination suivante : Lotissement des Rolanderies - la création d'un budget annexe assujetti à la TVA au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir. 	APPROUVE A L'UNANIMITE
2022/138	<p>Convention d'occupation précaire</p> <p>Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire pour les parcelles 100 AA 418 et 100 ZD 79 d'une contenance de 74a 90ca et fixe l'indemnité annuelle à 185 € l'hectare</p>	APPROUVE A L'UNANIMITE

